

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Dispense de résider au Québec

- Barton, William
Goldman, Sachs & Co.

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale no Q-9.

Dispense de résider au Québec

- Diamond, John
Fonds d'éducation Héritage inc.

Cette personnes est dispensée de l'obligation de résider au Québec afin de leur permettre d'exercer leurs activités de représentant en plans de bourses d'études.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

Les représentants doit :

- se soumettre au droit applicable au Québec et aux tribunaux du Québec en cas de litige avec un client domicilié au Québec;
- exercer ses activités exclusivement pour le compte de Fonds d'éducation Héritage inc.;
- être inscrit dans sa province d'origine, pour le même courtier (cabinet);
- avec un client domicilié au Québec, convenir expressément dans tout convention de compte intervenue auprès de ce client que la loi du Québec est la loi applicable aux questions mentionnées au paragraphe 1. a) à g) de l'article 2 de la *Convention de la Haye sur la Loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire*.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Barbaro, Mario
TD Waterhouse Canada inc.
- Fracassi, Alessandro
TD Waterhouse Canada inc.
- Gardiner, Jeffrey Stearns

TD Waterhouse Canada inc.

- Leahu, Ion Pavel
TD Waterhouse Canada inc.
- MacAdam, Andrea Michelle
Scotia Capitaux inc.
- Romeo, Riccardo Rocco
Financière Banque Nationale inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'*Instruction générale* n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du chef de l'inscription, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du chef de l'inscription, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'OCRCVM l'engagement d'informer le chef de l'inscription.

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Fleming Vanar conseil et gestion en valeurs inc.

Approbation de la prise de position importante de 12,50 % du capital-actions de Fleming Vanar conseil et gestion en valeur inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Time Botswana (PTY) Ltd. Cette prise de position importante se fait par la société Fleming Asset Management (PTY) Botswana.

Approbation de la prise de position importante de 25 % du capital-actions de Fleming Vanar conseil et gestion en valeur inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Robert Fleming Holdings (Proprietary) Limited. Cette prise de position importante se fait par la société Fleming Asset Management (PTY) Botswana.

Gestion de placements Hillsdale inc.

Approbation de la prise de position importante de 18.25% du capital-actions de Gestion de placements Hillsdale inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Albert Guthrie et 36.90% du capital-actions de Gestion de placements Hillsdale inc. par la société Guthmore Holdings Limited.

Landry Morin inc.

Approbation du renforcement de la position importante de 87,86 % à 88,08 % dans le capital-actions de Landry Morin inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Jean-Luc Landry.

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Magna Partners Ltd.

Approbation d'un emprunt de 875 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Mary Matthews en faveur de Magna Partners Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Mary Matthews renonce à concourir est de 875 000 \$.

Magna Partners Ltd.

Approbation d'un emprunt de 200 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Summerly Financial en faveur de Magna Partners Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Summerly Financial renonce à concourir est de 200 000 \$.

Paradigm Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 220 098.09 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John Cooke en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John Cooke renonce à concourir est de 0 \$.

Paradigm Capital Inc.

Approbation d'un emprunt de 201 478.06 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 0 \$.

Paradigm Capital Inc.

Approbation d'un emprunt de 1 220 098.09 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 1 574 315.58 \$.

Timber Hill Canada Company

Approbation d'un emprunt de 30 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de IBG LLC en faveur de Timber Hill Canada Company courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel IBG LLC renonce à concourir est de 40 606 981.33 \$.

Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.

Approbation d'un emprunt de 2 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Corporation Financière l'Excellence Ltée en faveur de Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Corporation Financière l'Excellence Ltée renonce à concourir est de 17 800 000 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kassie Capital Corporation en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kassie Capital Corporation renonce à concourir est de 0 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation de la réduction d'un emprunt de 228 285 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Lesiak Capital Corporation en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Lesiak Capital Corporation renonce à concourir est de 0 \$.

Friedberg Mercantile Group Ltd.

Approbation d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de FCMI Parent Co. en faveur de Friedberg Mercantile Group Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel FCMI Parent Co. renonce à concourir est de 22 000 000 \$.

Beacon Securities Limited

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de BSL Holdings Limited en faveur de Beacon Securities Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel BSL Holdings Limited renonce à concourir est de 1 150 000 \$.

Credential Securities Inc.

Approbation d'un emprunt de 2 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Credential Financial Inc. en faveur de Credential Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Credential Financial Inc. renonce à concourir est de 2 000 000 \$.

Octagon Capital Corporation

Approbation d'un emprunt de 1 300 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Octagon Capital Partners Inc. en faveur de Octagon Capital Corporation courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Octagon Capital Partners Inc. renonce à concourir est de 1 500 000 \$.

Blackmont Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 19 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Canadian International LP en faveur de Blackmont Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Canadian International LP renonce à concourir est de 267 500 000 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.